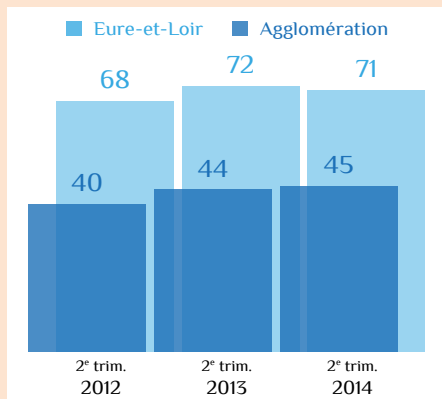


# L'intérim dans l'agglo : état des lieux

L'intérim, un baromètre du marché de l'emploi.

## Nombre d'agences intérimaires dans l'agglomération

source ACOSS



L'emploi intérimaire est considéré comme un indicateur avancé de la situation générale de l'emploi. Quand les entreprises vont mal, elles embauchent moins d'intérimaires avant de devoir se séparer de leurs salariés. Depuis le début de l'année, en France, l'emploi intérimaire a reculé notamment à cause d'un repli de l'activité dans le BTP.

Quelle est la situation sur le territoire de Chartres métropole ?

Dans l'agglomération, on comptabilise 45 agences d'intérim et une moyenne de 5 600 missions intérimaires chaque mois depuis le début de l'année 2014.

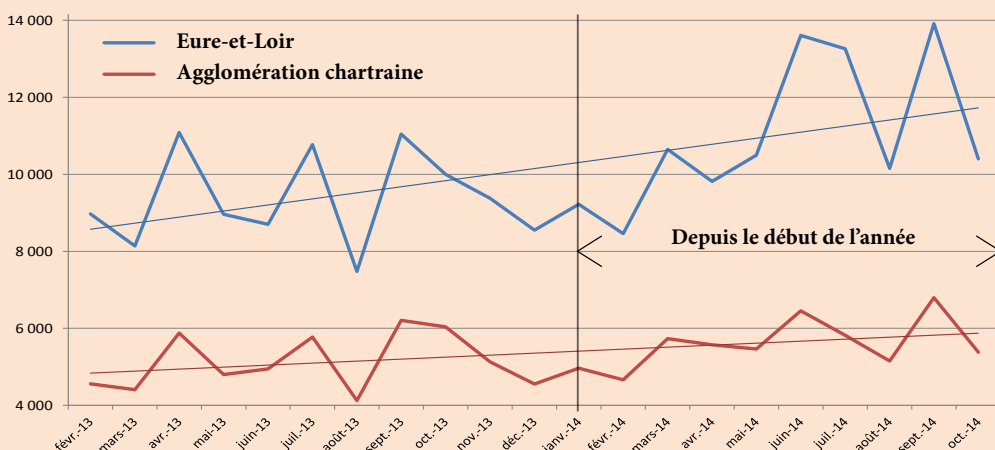
La situation semble plus stable en Eure-et-Loir et dans l'agglomération qu'au niveau national. Par ailleurs, le nombre d'agences d'intérim n'a cessé de croître depuis 2 ans dans l'agglomération. Notons que 90% d'entre elles sont basées sur la ville de Chartres.

L'intérim dans l'agglo c'est :

**45** agences

**5 600** missions par mois en moyenne depuis début 2014

## Evolution du nombre de missions intérimaires conclues au cours du mois entre février 2013 et octobre 2014 dans l'agglomération et en Eure-et-Loir.



Le nombre de missions intérimaires au cours du mois d'octobre 2014 était de 10 403 dans le département et de 5 383 dans l'agglomération chartreuse. 51,7% des missions intérimaires d'Eure-et-Loir sont donc effectuées sur le territoire de Chartres métropole.

## Logistique, BTP et industrie sont les domaines les plus impactés par les contrats d'intérim



La part des contrats de travail temporaire dans l'emploi salarié est de 4,3% dans l'agglomération (3,8% en Eure-et-Loir).

Les domaines du transport et de la logistique, plus particulièrement, concentrent 46,2% des contrats temporaires enregistrés.

Viennent ensuite le BTP et l'industrie (pharmaceutique et cosmétique en premiers lieux).

Ces trois domaines d'activité rassemblent 86% des contrats de travail temporaire dans l'agglomération. Dans le détail, ce sont les métiers d'ouvriers de la manutention, d'ouvriers des industries de process, de conducteurs de véhicule et d'ouvriers du gros œuvre et du second œuvre qui sont les plus concernés par l'intérim.

## Répartition des contrats de travail temporaire par famille de métiers

source INSEE DADS

